

communiqué

Date

LE 15 JUILLET 1983

Pour publication

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

88/83

LE CANADA ACCEPTE DE METTRE À L'ESSAI LE MISSILE DE CROISIÈRE

OTTAWA -- Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable J. Gilles Lamontagne, ont annoncé aujourd'hui que le Cabinet, après un examen approfondi de la question, a autorisé la mise à l'essai et l'évaluation, dans des conditions opérationnelles, du missile de croisière désarmé air-sol AGM-86B au Canada.

Le gouvernement a procédé à une évaluation technique exhaustive de la proposition reçue le 13 juin. Le programme d'essais proposé ne présente aucun problème ou danger sur les plans de la sécurité physique et matérielle ni en ce qui concerne l'environnement. Les risques qu'il comporte pour la vie et la propriété sont à peu près nuls. Le missile sera désarmé et sous contrôle en tout temps. Les tests ne nécessiteront l'utilisation d'aucun matériel militaire, de nature nucléaire, biologique ou chimique. Le projet d'essai est conforme à toutes les clauses du Programme canado-américain d'essai et d'évaluation conclu plus tôt cette année.

Cet arrangement restera en vigueur durant la période initiale de cinq ans prévue pour le Programme, auquel il pourra être mis fin sur préavis d'un an. Le gouvernement se réserve également le droit d'annuler ou de suspendre tout projet spécifique. Toute activité menée dans le cadre du Programme sera assujettie en tous points à la législation et aux règlements du Canada.

Les conditions réunies au Canada, hautes latitudes, grands espaces, topographie, climat froid et installations d'essai - que l'on ne retrouve ni aux États-Unis ni dans d'autres pays alliés -, permettront de faire l'essai du missile de croisière et notamment de son système de guidage sur des distances réalistes. Le corridor